

# PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
Le 15 novembre 2010

Municipalité de Dixville, une session spéciale du conseil municipal est tenue le 15 novembre 2010 à 17h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseillers, Tommy Lacoste, Martin Saindon, Pierre Paquette, Jean Pierre Lessard, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

L'assemblée est ouverte à 17h00 par M. le Maire, Réal Ouimette.

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité renoncent à l'avis de convocation et accepte l'ordre du jour proposé comme suit :

- 1) Ouverture de l'assemblée;
- 2) Approbation du plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés.
- 3) Levée de l'assemblée.

## 2.0 ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION – PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

15-11-2010/272

Considérant que la municipalité de Dixville s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans le réseau de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités ;

Considérant l'envergure du réseau d'égout et les connaissances particulières du milieu par les intervenants municipaux ; les travaux de correction et/ou d'élimination des raccordements inversés connus et encourus lors des travaux d'assainissement des eaux et, ce sur l'ensemble de son réseau, ont été effectués;

Considérant que le seul exécutoire pluvial du réseau a été posé lors des travaux d'assainissement et que tous les branchements ont été vérifiés ;

Considérant l'adoption du plan d'intervention des infrastructures municipales du réseau d'aqueduc et d'égout ;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le calendrier de réalisation du plan d'action ci-joint, relatif à l'élimination des raccordements inversés, et que sa mise en œuvre soit effectuée sur 4 ans. La recherche des raccordements inversés ayant déjà été effectuée dans les zones à protéger et aux exécutoires, il est proposé d'effectuer la recherche et la correction en 3 phases selon l'indice de dégradation du réseau d'égout prévue au plan d'intervention des infrastructures municipales, édition novembre 2010.

## 4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS - rien à signaler.

## 5.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15-11-2010/273

Proposé par le Conseiller Jean Pierre Lessard et résolu à l'unanimité la session est levée à 17h45.

---

Maire

Secrétaire-trésorière.